



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai 2024, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mai 2024.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Jean LESQUIR, Didier CHAMBON, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Hervé DUQUESNE donne pouvoir à Frédéric MILLET, Didier MASSACRIER donne pouvoir à Jean LESQUIR

Soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour
APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
2- PADD pour avis
FINANCE
3-Devis Rondino et demande de subvention
4-Demande de participation financière pour la bibliothèque municipale
ASSURANCE
3-Avenant Groupama
COMMUNICATION
4- Coffret connecté
DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES
Rapport d'activité Lfa
INFORMATIONS DIVERSES
Chantier redynamisation Centre Bourg

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Elisabeth LAFANECHERE pense qu'il y a des erreurs sur les tarifs municipaux car ceux indiqués sur le PV ne correspondent pas à ce qu'elle a noté et du coup ce qu'elle a mis sur le site. Les élus regardent les notes prises lors du précédent conseil et les tarifs indiqués sur le PV semblent corrects mais une vérification sera faite.

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

- 41 rue Centrale section cadastrale vente maison et terrain surface 3267 m2 2378 m2 constructibles : vente à 260 000 €, il y a eu une demande division parcellaire
- 27 rue de la Croix Verte section cadastrale 629 m2 vente 90 000 €
- 25 rue de la Croix Verte section cadastrale 186 m2 vente 22 000 €
- 8 rue Centrale section cadastrale parcelle 719 m2 vente 215 000 €

Monsieur le Maire propose le vote pour ces 4 biens en DPU.

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

2-PADD POUR AVIS

Monsieur le Maire explique que le PADD (projet d'aménagement de développement durable) a été déjà coconstruit et débattu lors de réunion de secteur. Une première mouture a été rédigée et va permettre de fixer les grandes orientations face à un diagnostic préalable. Cette séance va permettre de croiser la volonté des élus et la loi en vigueur. Ce projet sera présenté en septembre 2024, avec pour objectif de fixer ce que l'on souhaite pour notre territoire et fera partie intégrante du PLUI pensé avec les 87 communes de Loire Forez et doit répondre aux enjeux du territoire.

Un PowerPoint est présenté.

Echéancier :

2025 rédactions du PADD

2027 arrêts du projet

2028 approbations

Le PADD est défini et amène le débat selon les axes et les orientations.

Ce qui sera noté dans le PV sera remonté à LFA.

AXE 1

Orientations de 1 à 8

La présence du service public se centralise dans les grandes villes et non dans les petites communes. La mobilité est remise en question. Le point de l'itinérance est à développer. De plus, comment prendre en compte la délocalisation des services pour les jeunes, il est constaté une priorité aux enfants des communes de plus de 2 000 habitants, au détriment des petites communes. On peut aussi parler de l'habitat mobile telles que les tiny house.

Quelle incidence au niveau européen car le service public n'existe plus.

Remettre de la vie dans les centres bourgs reste une priorité ainsi que de garantir aux habitants un cadre de vie de qualité et un habitat désirable et durable pour tous.

AXE 2

Orientations de 2.1 à 2.7

Peut-on mettre ceci en lien avec la perte de dynamisme des associations des communes.

Qualité paysagère : il est évoqué de conserver le petit patrimoine mais que fait-on du patrimoine privé ?

AXE 3

Orientations de 3.1 à 3.4

Il est important de favoriser au maximum l'emploi de proximité ; ceci engage de développer les moyens de transport autre que la voiture : train, bus, vélo et sensibiliser les personnes à leur utilisation. Pour les modes doux, il faudrait en plus avoir un parking sécurisé dans les centres-bourgs et infrastructures type gare, arrêts bus, etc., notamment pour les vélos.

La question de la ligne Boën Montbrison est débattue, pourquoi les habitants ne l'utilisent pas ? Alors que beaucoup d'argent a été injecté dans la réhabilitation de cette ligne ? Aussi la remise en service de l'aéroport d'Andrézieux ? par qui et pour qui ? Il faudrait éviter d'aller travailler trop loin, mais les contraintes quotidiennes sont là.

Redonner de la flexibilité aux communes pour favoriser les modes doux, trouver des travaux moins onéreux que ceux imposés par LFA. Il serait judicieux d'adapter les solutions par rapport aux problématiques communales, ainsi donner plus de souplesse.

Il est constaté un empilement des règlements : de LFA, du département, de la région, de l'état, etc.... donc les projets n'aboutissent pas. Le département peut parfois avoir des injonctions sous l'égide de l'Etat.

AXE 4

Orientations de 4.1 à 4.6

Nous sommes bien dans la dynamique et on ne peut être que d'accord.

Seulement des incohérences existent, en effet, le mode de calcul est un peu aberrant. Si on fait du potager ce n'est pas de l'artificialisation en soit mais ce n'est pas de la biodiversité. On constate qu'il n'y a plus de haie autour des maisons, mais des murs de clôture. On peut cependant constater le retour des haies pour la délimitation de parcelles agricoles notamment et la biodiversité, il est essentiel de persévérer dans ce sens.

Un élu agriculteur parle de la PAC, cette dernière a été remodelée avec un enjeu de biodiversité.

Sur le même axe, plusieurs objectifs sont mis en avant :

Photovoltaïque et autoconsommation : le rendre obligatoire pour la production d'eau chaude, avec un accompagnement pour gérer sa consommation personnelle.

Développer le photovoltaïque sur des grandes toitures d'usine et optimiser les surfaces existantes en étant conscient que cela est peu rentable sur du court terme, reste une idée à retenir dans ce PADD.

Aussi ramener un peu d'artisanat dans les petites zones, en facilitant l'implantation de l'entreprise, en effet la voirie est déjà existante et il y a de la demande.

Recentraliser vers les villages pour un meilleur dynamisme associatif et aller vers plus d'esprit communautaire pour un meilleur partage des services. Enfin il est souhaité une plus grande équité sur la totalité du territoire en termes de déploiement des services.

M le Maire clôt le débat et remercie l'assemblée pour sa participation.

FINANCES

3-DEVIS AMENAGEMENT ESPACE DE LA ROCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire précise que cette question avait déjà été délibérée avec un devis à la hauteur de 39 000 €TTC Après discussion avec le CMJ, 2 jeux ont été validés : la tyrolienne et le nid d'oiseau, un nouveau devis a été demandé avec la pose comprise. Pour financer ce projet, le département conseille de solliciter deux enveloppes de solidarité une pour les jeux et l'autre pour les toilettes sèches (plus petits projets, et pratiques).

Monsieur le Maire propose de valider le devis de RONDINO à hauteur de 16 200 € TTC, avec devis de la Société THOMAS GRANULAT pour 59 tonnes de graviers pour un montant de 2 000 € TTC. Ces devis vont faire l'objet d'une même demande de subvention en parallèle de celle demandée pour les toilettes sèches.

Monsieur le Maire demande la validation des devis et de l'autoriser à faire une demande subvention au département sur l'enveloppe solidarité au Département pour ces jeux ainsi que pour les toilettes sèches.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

4-DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 une convention a été reconduite avec la médiathèque, la bibliothèque et la Mairie pour une participation de 0.50 € par habitant.

Cette année la bibliothèque demande cette subvention non réclamée en 2023.

Il est décidé d'attribuer 0.50 € par habitant à la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

ASSURANCE

5-AVENANT GROUPAMA

Monsieur le Maire précise que nos contrats d'assurance sont tous à GROUPAMA notamment l'assurance VILLASSUR. Cette compagnie propose des rajouts aux garanties actuelles, notamment cyber-attaque, sinistre lié au catastrophe naturelle, risque épidémique, amélioration du service.
Pas d'incidence financière.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

COMMUNICATION

6-MAINTENANCE DU PANNEAU LUMINEUX

Ce n'est pas le coffret, mais c'est le panneau lumineux : on réintitule le libellé.

Ce sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil.

Les dernières conditions tarifaires sont :

Maintenance préventive car équipement récent : tarif 680 € HT avec la nuitée d'hébergement de 200 € soit un total de 880 € HT, on s'engage pour 3 ans tacitement renouvelable.

Engagement : assistance téléphonique, une visite de maintenance par an, si besoin de changer de matériel devis. Maintenance curative : 1 520 € HT + 200 € d'hébergement.

Il est décidé de signer sur une maintenance préventive.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activité LFA

Une vidéo est projetée pour présenter le rapport qui circulera d' élu en élu.

INFORMATIONS DIVERSES

Chantier redynamisation centre bourg

Les travaux avancent plutôt bien avec une bonne entente entre artisans. Le maçon a fini la démolition y compris le four à pain ; et a quitté le chantier pour l'instant. L'entreprise GOURBIERE avance les travaux de terrassement avec mise à niveau des plateformes. Elle va et va débiter l'enfouissement des réseaux pour les futurs logements.

Il y a eu des rencontres au sujet de l'éclairage public. Il y avait des désaccords entre une vision architecturale de la part de LINK et une autre plus rationnelle de la part des techniciens de LFA chargés de la maintenance. Une recherche de compromis est en cours. Pour ce qui est des logements, il s'agit d'éclairage privatif, entrée de logement comprise.

Des éclairages encastrés sont prévus dans les escaliers qui vont de la rue Centrale au verger ceci pour sécuriser les cheminements piétons. Deux lampadaires ou deux lanternes (le choix n'est pas arrêté) implantés dans l'espace "verger" compléteront cet éclairage.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22 H 17

Prochain conseil : mardi 11 juin à 20 h

Arrêté le 11 juin 2024

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET

